

Priorité santé



POUR VOUS CONSACRER ENTIÈREMENT À VOTRE RÉTABLISSEMENT

En cas de diagnostic d'une maladie grave couverte, Priorité santé vous procure la liberté financière vous permettant de prendre vos propres décisions à propos de votre santé et de consacrer toute votre énergie à votre rétablissement.

Idéale pour vous et vos proches

Le bon choix si vous souhaitez :

- accéder à votre montant d'assurance lorsque vous en avez réellement besoin;
- offrir de meilleurs traitements et de soins sans attendre, y compris de chirurgies, de physiothérapie, de psychothérapie ou d'ergothérapie;
- remplacer votre perte de revenu ou celle d'un membre de votre famille qui prendra soin de vous;
- payer des dépenses imprévues, par exemple, pour les déplacements, l'hébergement, le soin des enfants et des aînés, le stationnement de l'hôpital et, même, des médicaments d'ordonnance qui ne sont pas couverts par le régime de santé public ni par le régime d'assurance de votre employeur;
- protéger vos épargnes et maintenir votre niveau de vie.

Comment ça fonctionne ?

Une maladie grave, comme un cancer, une crise cardiaque ou un AVC, ou encore un problème de santé causé par un accident peut chambouler votre vie. Priorité santé vous verse une somme d'argent **libre d'impôt**, peu importe ce qui arrive :

- À la suite du diagnostic de l'une des 26 maladies graves couvertes, y compris la perte d'autonomie, vous recevrez votre montant d'assurance, que vous soyez en mesure de travailler ou non. Vous pourrez l'utiliser comme bon vous semble.
- Si vous décédez, votre bénéficiaire touchera la plus élevée des sommes suivantes (en option) :
 - 100 % des primes payées; ou
 - 25 % du montant d'assurance.
- Si vous demeurez en bonne santé, vous pourriez recevoir un remboursement pouvant atteindre 100 % des primes que vous aurez payées (en option).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque vous souscrivez une assurance de Desjardins Assurances, vous et vos proches pouvez accéder en tout temps à des services d'accompagnement gratuits, selon votre protection d'assurance. Ces services peuvent vous être utiles tant lorsque vous êtes en santé que lorsque vous traversez une période plus difficile. Une assistance téléphonique vous est également offerte 24 h/24 et 7 j/7.

Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances.

L'offre de Desjardins Assurances

DISTINCTIVE

- **La seule protection au pays couvrant tous les types de cancers** et plusieurs interventions cardiovasculaires¹.
- Vous recevrez votre montant d'assurance sans période d'attente, sauf pour les maladies et interventions cardiovasculaires (30 jours).
- Vous profitez également d'une protection d'assurance soins de longue durée des plus complètes.
- Vous pourrez recevoir votre montant d'assurance même si vous avez reçu un diagnostic à l'extérieur du Canada.

FLEXIBLE

- Vous choisissez le montant d'assurance qui vous convient de 10 000 \$ à 3 M\$.
- Parce que vos besoins et vos objectifs peuvent évoluer, vous pouvez transformer votre protection temporaire en une protection permanente.

PERSONNALISEZ VOTRE CONTRAT

Puisque vous êtes unique et que vos besoins le sont également, rehaussez votre contrat à l'aide de protections complémentaires :

- Protégez-vous, ainsi que vos enfants, en cas de fracture, de perte d'usage d'un membre ou de mutilation.
- Évitez de payer les primes en cas d'invalidité.

¹ En juin 2021. Certains cancers donnent droit à une avance de 30 %, de 15 % ou de 1 %, selon la gravité du diagnostic.

**Vous travaillez fort pour réussir votre vie.
Nous pouvons vous aider à la protéger.**

Maladies et troubles couverts

Cancers et tumeurs

- Cancer (mettant la vie en danger)
- Tumeur cérébrale bénigne

Cardiovasculaires

- Accident vasculaire cérébral
- Chirurgie de l'aorte
- Crise cardiaque
- Pontage aortocoronarien
- Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque

Neurologiques

- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
- Maladie du motoneurone
- Méningite purulente
- Sclérose en plaques

Organes vitaux

- Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- Greffe d'un organe vital
- Insuffisance rénale

Accidentelles et fonctionnelles

- Brûlures graves
- Cécité
- Coma
- Lésion cérébrale acquise
- Paralyse
- Perte de l'usage de la parole
- Perte de membres
- Surdité

Autres

- Anémie aplasique
- Infection à VIH contractée au travail
- Soins de longue durée

Recevez **15 % (max. de 50 000 \$) de votre montant d'assurance** pour les cancers détectés à un stade précoce, 30 % (max. de 100 000 \$) pour les ablations chirurgicales, 15 % (max. de 50 000 \$) pour les troubles et interventions cardiovasculaires mineurs et 1 % (max. de 5 000 \$) pour les autres types de cancer. Le solde demeure disponible en cas d'une nouvelle maladie ou intervention chirurgicale.

Le seul assureur qui verse une avance dans les cas suivants²:

- Anévrisme de l'aorte
- Carcinome lobulaire in situ du sein
- Carcinome in situ
- Dermatofibrosarcome
- Implantation d'un défibrillateur cardiaque ou d'un stimulateur cardiaque
- Lymphome cutané sans présence de métastases
- Traitement endovasculaire d'un anévrisme ou d'une maladie de l'aorte
- Mastectomie totale
- Prostatectomie totale
- Autres cancers

² En février 2021.

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013